

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024_015

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 19	Votants 25
Date de Convocation	Jeudi 8 février 2024		
Séance du	Jeudi 15 février 2024		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.			
Étaient présents : J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – C. BALDO – P. MARECHAUX – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN.			
Absents excusés ayant donné procuration : J. BADIE à J.Ch. MORICONI – V. GUILLEMIN à N. COLELLA – T. RENARD à H. BARBAROS – F. PORTELLA à C. LEVY – A. LOPEZ à C. QUEYRAT – G. CASAS à A. CORDERO.			
Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : M. MARTIN – C. LEVY.			
Secrétaire de séance : H. BARBAROS.			

OBJET : Procédure de déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée section AO n°340

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2141-1 et L.3111-1 ;

La ville est propriétaire de la parcelle cadastrée section AO n°340, située rue Pierre Jonquieres d'Oriola à Pollestres (66450).

Mmes GINESTE, LAHOZ et RUIZ souhaitent acquérir une partie de cette parcelle afin de créer un pôle médical et paramédical. Il a été demandé à un géomètre de diviser cette parcelle AO n°340 afin de créer 2 lots pour ce projet :

- 1^{er} lot d'une contenance de 700 m² ;
- 2^{ème} lot d'une contenance de 350 m²,

Le surplus de la parcelle détachée demeure affecté au domaine public communal.

Les barrières délimitant cette surface seront placées du 16/02/2024 au 31/08/2024 afin que cette surface ne soit plus accessible au public et ne soit plus affectée à une mission de service public.

Préalablement à cette cession de ces 2 lots, il convient de constater le déclassement du domaine public communal de cette emprise de 1050 m² pour la parcelle cadastrée section AO n°340p située rue Pierre Jonquieres d'Oriola.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2024

Application agréée E-lejante.com

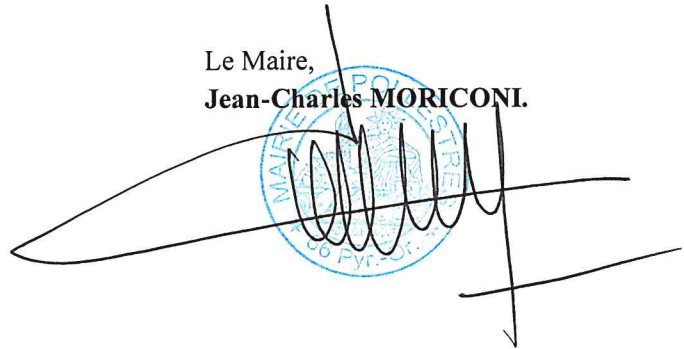
99_DE-066-216601443-20240215-DEL IB_2024_

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** la procédure de déclassement d'une partie de la parcelle AO340, matérialisée sur le plan joint, située Rue Pierre Jonquères d'Oriola, d'une superficie de 1050 m² ;
- **DESAFFECTE** les lots 1 et 2 d'une superficie de 1050 m² du 16/02/2024 au 31/08/2024 ;
- **PRONNONCE** le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.



Mis en ligne le 16/02/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2024

Application agréée E-legalite.com